

<b>F.R.C.P.B. K.L.B.P.</b>	<b>MEDAILLE NATIONALE DU MERITE PHILATELIQUE</b>	<b>102.12 1 / 2</b>
--------------------------------	--	-------------------------

**Art. 1.**

La Fédération Royale des Cercles Philatéliques de Belgique a créée en 1921 une distinction nationale, dénommée "Médaille Nationale du Mérite Philatélique".

**Art. 2.**

Cette médaille est décernée annuellement et à titre définitif au membre d'un cercle affilié à la Fédération, qui par son activité, a contribué au développement, tant moral que matériel de la philatélie en Belgique. Le cas échéant plusieurs médailles peuvent être attribuées.

**Art. 3.**

Au plus tard le 31 janvier de chaque année, les candidats sont présentés par les cercles affiliés à la Fédération. Les propositions sont adressées au secrétaire général de la Fédération. Pour chaque candidat, un curriculum vitae est introduit, mentionnant les éléments illustrant ses mérites dans le développement de la philatélie. La candidature n'est pas prise en considération lorsque ce curriculum vitae fait défaut.

**Art. 4.**

Chaque année, à l'occasion du Conseil d'Administration de février, le lauréat est désigné par un collège électoral, composé par les titulaires de la médaille et les membres effectifs présents. Ce collège est présidé par le président de la fédération, assisté du secrétaire général.

**Art. 5.**

Chaque membre du collège électoral dispose d'une voix. Chaque membre effectif titulaire de la médaille dispose de deux voix. Les délibérations et le vote sont secrets. Le vote par procuration n'est pas prévu.

**Art. 6.**

Pour être élu, le candidat doit obtenir la majorité absolue du nombre des votants, soit la moitié plus un. Les bulletins blancs ou nuls ne seront pas pris en compte pour déterminer cette majorité. Si au premier tour de scrutin cette majorité n'est pas acquise, il est procédé à un deuxième tour. Les candidats au second tour sont,

- a) les deux candidats ayant récolté le plus grand nombre de voix
- b) les candidats ex-æquo au rang 1 du nombre de voix.
- c) les candidats ex-æquo au rang 2 du nombre de voix, avec le candidat ayant obtenu le plus grand nombre de voix.

Le vote est terminé lorsqu'un candidat recueille le plus grand nombre de voix (rang 1).

Un troisième tour de scrutin sera effectué si après le second tour des candidats sont ex-aequo au rang 1 du nombre de voix. Si après le troisième tour de scrutin il subsiste des candidats ayant le même nombre de voix au rang 1, ils recevront chacun la médaille.

**Art. 7**

Début février au plus tard, le secrétaire général de la Fédération expédie les invitations aux titulaires de la médaille et aux membres effectifs pour assister au collège électoral, mentionné à l'article 4. La liste des candidats et les curriculum vitae sont joints à cette invitation.

**Art. 8**

Le nom du (des) lauréat(s) est annoncé lors de la prochaine Assemblée Générale de la Fédération. La médaille lui (leur) sera remise lors de cette Assemblée Générale.

Ce règlement a été approuvé par le Conseil d'Administration du 6 décembre 2008. Il entre en vigueur le 1 janvier 2009.

Le président  
E. Van Vaeck

Le secrétaire  
C. Kockelbergh

<b>F.R.C.P.B. K.L.B.P.</b>	<b>MEDAILLE NATIONALE DU MERITE PHILATELIQUE</b>	<b>102.12 2 / 2</b>
--------------------------------	--	-------------------------

### LISTE DES MEDAILLÉS

1921 Bigwood W.	1968 Buelens A.	
1922 Van de Vliet F.	1969 Borgniet J.	
1923 Van Migem E.	1970 Van Compernelle R.	
1924 Singelée J.	De Clercq L.	*
1925 d'Udekem d'Acoz P.	1971 Van de Moortel M.	
1926 Poncelet R.	1972 Struyf E.	
1927 de Smeth P.	1973 Paton J.	
1928 Ruhl A.	Van den Berhe R.	
1929 Maingay P.	1974 De Troyer F.	
1930 Rotsaert P. & Attout G.	1975 Mme Pringiers	
1931 De Cock A.	1976 Mme Bodson M.R.	*
1932 Jordens J.	1977 Mme Schockaert.	
1933 Byl R.	1978 Reynaerts R.	*
1934 Le Joly E.	1979 Van den Panhuyzen E.	*
1935 x	1980 Devos R.	
1936 Boks C.	1981 Schollaert G.	
1937 Schuermans M.	1982 Foucart	
1938 x	1983 Duhamel R.	*
1939 Delapierre R. & Zurstrassen L.	1984 Vanhingeland J.	*
1940 Sloomakers C. & Dubois J.	1985 Vandenbauw E.	
1941 de Meeus d'Argenteuil L.	1986 Steenwynckel R.	
1942 de Witte E.	1987 Leveque R.	
1943 Stuyck F.	1988 Havrenne H.	*
1944 Herlant L.	1989 Oosterlynck R.	
1945 Walravens P.	1990 Peeters J.	
1946 Staes P.	1991 De Doncker W.	*
1947 Magonette A.	1992 Nottebaert F.	
1948 Sevrin J.	1993 Decré A.	*
1949 Corbusier de Méaulsart E.	1994 Papen J.	
1950 Van Heesvelde F.	1995 Xhaflaire F.	
1951 Joncker C.	1996 Hans M.	
1952 Soebert R.	1997 Silverberg R.	
1953 Huisman A.	1998 Piquer A.	*
1954 Vos L.	1999 non attribué	
1955 Trussart G.	2000 non attribué	
1956 Van der Auwera R.	2001 Van der Mullen M.	*
1957 Jespers J.	2002 Van Pamel L.	*
1958 Marler R.	2003 Guyaux G.	*
Steyaert L.	2004 Gravet R.	*
1959 Stibbe J.	2005 Major W.	*
Heylen L.	2006 Havaux S.	*
1960 Jacob R.	2007 Lombet M.	*
1961 Mme Noirsent	2008 Van Bogaert L.	*
1962 Hardy H.	2009	
1963 Braunstein I.	2010	
1964 Lefebvre R.	2011	
1965 Hornick A.	2012	
1966 Chavanne M.	2013	
1967 Plancquaert J.	2014	

\* en vie